



SOMMAIRE

Page 1

ACCUEIL

Page 2

Carence, SCoT

Page 3

La Croix St Michel

Page 4

Les OAP

Page 5

La forêt de Marly

Page 6

Biodiversité

Page 7

Agenda activités

Page 8

Bulletin d'inscription

Ce bulletin a été
préparé par:

Marielle Papeil-Lalande

Alain Chambon

Viviane de Clippele

Danièle Dremaux

Rémi Dujon

Janine Thoma

Richard Thoma

Maquette et mise en pages:

R. Thoma

Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M.

01 39 58 73 04

BIENVENUE AUX NOUVEAUX STAGNOVILLOIS



Dès octobre 2020, de nouveaux stagnovillois ont emménagé dans des appartements du «Clos des Vignes».

Pour faire plus ample connaissance, différentes brochures sont disponibles à l'Apostrophe (presse et poste) et sur le site web des «Amis de l'Etang» : www.amis-letanglaville.org

En dehors du Clos des Vignes une cinquantaine de nouvelles familles ont acheté ou loué des maisons ou appartements dans notre village.

A tous nous souhaitons la bienvenue et une belle intégration dans leur nouvel environnement.

L'Etang la Ville a une riche histoire et s'est fortement développé depuis quelques années. Notre Association (la plus ancienne de l'Etang la Ville) s'est toujours engagée pour défendre le cadre de vie et l'environnement de la commune. Aidez-nous à continuer à maintenir ce cadre de vie qui vous a attiré et rejoignez-nous.

Le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

78620 L'ÉTANG-LA-VILLE

E-mail: comite-ca@amis-letanglaville.org

L Etang la Ville «carencée»

La mauvaise nouvelle de 2021 a été la décision du Préfet des Yvelines de prendre un arrêté qui pénalise lourdement notre village ainsi que 14 autres communes des Yvelines.

Bien que la Préfecture reconnaisse : «Considérant les difficultés exprimées par la commune pour réaliser du logement social, notamment le manque de foncier disponible et son coût élevé, en raison de nombreuses contraintes environnementales, topographique, des enjeux de préservation de la biodiversité ; ainsi que les difficultés de stationnements et d'accès de la commune et l'impact financier résultant du dimensionnement des équipements publics induit par l'accroissement démographique de la commune » elle n'hésite pas à prononcer l'état de carence de notre village.

Pourquoi notre village est-il carencé ?

Le PADD (Plan d'aménagement et de Développement durable) et le PLU (Plan local d'urbanisme) décrivent la particularité de notre village entre ville et forêt. Logé au sein de la forêt qui l'entoure, dans un vallon particulièrement accidenté, l'Etang les Sources (ancienne appellation de l'Etang la Ville) constitue une zone qui s'est urbanisée en respectant son environnement et un équilibre entre l'habitat et la nature.

Néanmoins, on s'aperçoit que les dernières années ont été ponctuées par des catastrophes naturelles, des inondations, des dommages à des maisons situées en zone d'argile verte...

A l'heure où les villes bétonnées cherchent à développer des éco-quartiers, pour réintégrer la nature au centre des habitations, l'état nous demande de densifier un village qui a tenté de se développer dans le respect de son environnement, du couloir écologique qu'il constitue, dans la mesure des impacts sur la nature particulière de sa géographie et de sa géologie.

Alors, que faire ?

* La Mairie peut interjeter un recours contre cette décision au motif, notamment, de l'inégalité de traitement par rapport aux autres villes carencées des Yvelines,

* La Mairie pourrait envisager un recours conjoint avec d'autres villes.

* Développer les argumentaires de développement durable, ancrés dans notre plan d'aménagement du territoire (PADD) et notre plan local d'urbanisme (PLU).

L'écologie et la protection de l'environnement sont certainement des arguments de poids pour éviter le bétonnage massif de notre village et ses conséquences en termes d'infrastructure routière, d'école, de trafic, de soutien médical, etc... Depuis 1999, l'état de catastrophe naturelle a été décrété 13 fois. A l'heure où est débattue la Loi Climat et Résilience, l'adaptation de nos territoires au dérèglement climatique (dont les conséquences comme inondations, sécheresse, canicule, etc..) s'impose à nous.

Les Amis de l'Etang travaillent à ce troisième axe, s'appuyant sur les lois, réglementations et schémas régionaux pour éviter que les prochaines générations n'en subissent les conséquences.

N'hésitez pas à nous contacter si cette étude vous intéresse et si vous souhaitez vous y impliquer !

POURQUOI PAS UN «SCoT?»

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire>

Le SCoT est chargé d'intégrer les divers documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) (Note en bas de Page 7) et devient ainsi le document pivot qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui en assurant la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales. L'initiative appartient aux élus des structures (inter)communales compétentes.

Ne serait-ce pas une piste à explorer?

La Croix St Michel



Il existait autrefois dans la forêt de Marly une chapelle dédiée à St Michel de Chevaudeau. On y venait en procession le 29 septembre, jour de la St Michel. Désirant s'approprier la forêt de Marly, le roi Louis XIV fit prendre en 1688 par le Conseil d'Etat un arrêté ordonnant "que les bois estant dans la forêt de Cruye, appartenant aux ecclésiastiques et particuliers... feraient partie des premières emprises que nécessitait la formation du Grand Parc de Marly".

Dès lors, l'Abbaye de Saint-Germain, dont dépendait la chapelle, cessa de la desservir. Elle tomba peu à peu en ruine. La démolition en fut décidée en

1714 par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. La décision prévoyait que les pierres devaient être utilisées pour les réparations de l'église de L'Etang-la-Ville, et qu'en souvenir de la chapelle, une croix serait érigée. Ce qui fut fait.

Vers 1864, on raconte que des bûcherons en ribote jetèrent le monument dans les fougères, où il resta quelques années, jusqu'à ce que l'Administration des Eaux et Forêts rétablisse le socle en pierre et la croix de fer qui le surmontait, avec l'inscription "cette croix fut érigée en 1714, à l'emplacement de l'antique chapelle Saint-Michel de Chevaudeau".

L'endroit offre une belle perspective sur la forêt et l'Ouest parisien. Classé Monument Historique, en 2011, les Amis de l'Etang ont fait faire et financé les travaux de restauration. Aujourd'hui la végétation a poussé, obturant le point de vue. Avec l'ONF, les Amis de l'Etang vont financer le dégagement pour réouvrir la vue exceptionnelle sur la canopée.

Une partie de l'argent de vos cotisations y sera consacrée, comme par le passé.



La Croix St Michel (éventail rouge sur la carte) est le plus facilement accessible depuis le carrefour de la D98 et la Route Royale. La gare de St Nom est indiquée en bleu.

Le sentier est très praticable et la Croix est accessible après une marche d'environ 500m.

D'autres itinéraires sont bien évidemment possibles.

Le Tram-Train 13 - Halte des Sablons

Les travaux d'aménagement d'une halte aux Sablons ont débuté à l'été 2020. Suite à nos interventions, Mobilités Ile-de-France et la SNCF ont redimensionné le projet: bus de 8m au lieu de 12 (et donc réduction de l'aire de retournement), dépose-minute restreint, parking interdit et maintien de la source en l'état. Nous restons vigilants.

LES OAPs

Articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant notamment sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Les OAP « spatialisées sur un secteur » ont pour principal intérêt d'inscrire les futurs projets opérationnels dans la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement et de développement durables du PLU.

Mais, pour rappel, tout projet d'urbanisme doit intégrer la maîtrise des eaux pluviales avec une étude hydraulique spécifique pour définir les ouvrages (stockage/traitement) et devra respecter le débit minimum de restitution admissible aux réseaux de 1l/s/ha et respecter l'environnement. Dans le PLU de 2019, 5 OAPs ont été définies. Voir Carte ci-dessous.

L'OAP 5 (Clos des Vignes) est terminé avec 170 logements dont 107 LLS Logements Locatifs Sociaux.



Les OAP prévues dans le PLU ont été définies d'une manière qui n'a pas toujours tenu compte des impacts environnementaux et sécuritaires. Par exemple, pour l'OAP 5 les terres excavées ont créé une butte qui a complètement modifié l'aspect du terrain. L'aménagement de la zone humide reste à faire ainsi que la remise en état de l'Allée Couverte (sépulture de l'Age de Bronze) Pour l'OAP 4, voir ci-dessous.

Nous resterons vigilants sur le traitement réservé aux autres OAPs en poursuivant notre mission de protection de l'environnement et du maintien de la biodiversité.

NOUVELLES DE L'OAP 4

Rappel historique.

En 2019 des rumeurs de projet de construction de logements sociaux sur le **tennis de la Garderie** se confirment par le dépôt d'une demande de permis de construire déposée par DOMNIS le 29 décembre 2019.

Malgré des contestations sérieuses contre ce projet, le Maire sortant signe le permis de construire le 29 mai 2020 à quelques jours du 2ème tour des élections municipales.

Le 22 juillet 2020, les requérants (des riverains du projet, deux de leurs associations et les Amis de l'Étang) déposaient un recours gracieux auprès de la mairie. Ce recours gracieux a été rejeté, sans discussion sur le fond, le 16 septembre 2020.

Le 18 novembre 2020, un recours auprès du Tribunal Administratif a été déposé à l'encontre du permis de construire de l'OAP4, projet surdimensionné et inadapté à son environnement.

Le 8 janvier 2021, le pétitionnaire DOMNIS déposait un mémoire contestant le recours pour cause de retard et de non recevabilité des requérants. Aucune défense sur le fonds n'était apportée.

Poursuite du recours.

Le dossier présenté par les requérants conteste le projet sur plusieurs aspects à la fois techniques (non respect de dimensions, nombre de bâtiments, hauteurs excédant les normes, non-respect des zones inconstructibles); sécuritaire (la rue de la Garderie n'a pas la capacité d'accueillir le surcroît de circulation et de stationnement générés par le projet); environnemental (atteinte aux protections frappant la parcelle emprise du projet, et spécifiquement le Ru, ainsi qu'à la trame verte et bleue); atteinte au caractère pavillonnaire du lieu. Les Amis de l'Étang contribuent financièrement à cette action et vos cotisations et vos dons contribueront à soutenir cette action.

La mobilisation reste entière et la procédure se poursuit.

LA FORET DOMANIALE DE MARLY

Les Amis de l'Etang participent depuis longtemps aux réunions organisées par l'ONF (Office National des Forêts). Ce fut le cas en janvier dernier lorsque ceux-ci présentèrent leur **Plan Forêt** valable de 2020 à 2039.

Vous pouvez trouver le document complet (62 pages) sur notre site www.amis-letanglaville.org. Dans leur **Plan d'Actions** sont bien rappelées les trois grandes fonctions de notre forêt périurbaine : production et renouvellement, accueil du public et protection de la biodiversité.

Une grande nouveauté est la **télé-détection**, une méthode de suivi qui utilise des images satellites et des données issues du terrain fournies par les forestiers et les chercheurs. Des algorithmes d'intelligence artificielle permettent ensuite, après croisement et vérification, de générer des cartes forestières présentant notamment l'état sylvosanitaire des peuplements de **châtaigniers** impactés par la maladie de l'**encre**. Ce pathogène (phytophthora) détruit le système racinaire, provoque le dessèchement des rameaux et modifie la taille et la couleur des feuilles. Pour freiner la progression de l'épidémie, une seule solution : abattre les parcelles affectées. Nous risquons donc de voir encore malheureusement quelques coupes importantes dans notre belle forêt de Marly. L'ONF parle de 250 ha à abattre en Ile de France... Or après le chêne, le châtaignier est la 2e essence la plus représentée dans les forêts d'Ile de France.

La forêt est fragile. Avec le **réchauffement climatique**, la situation sanitaire des forêts françaises est préoccupante. Beaucoup d'arbres dépérissent. Des forestiers de l'ONF et du CNPF (**C**entre **N**ational de la **P**ropriété **F**orestière), des spécialistes du Ministère de l'Agriculture et des chercheurs de l'INRAE joignent leurs efforts pour planifier et prioriser leurs actions.

Dans notre région, l'épicéa, le sapin, le hêtre et le frêne sont particulièrement menacés. Peut-être avez-vous vu, dans l'un ou l'autre jardin de l'Etang, dépérir en quelques semaines de grands épicéas attaqués par un petit parasite, le **scolyte**, qui en creusant des galeries sous l'écorce des arbres finit par couper la circulation de la sève.

Le **hêtre**, un des phares de notre forêt, est lui victime de sécheresses répétitives comme le **chêne sessile** et semble de moins en moins adapté à notre changement de climat. Les deux sont sous haute surveillance.

Quant au **frêne** atteint par la **chalarosse**, une maladie causée par un champignon introduit accidentellement d'Asie et propagé par le vent, le risque de sa disparition est réel sauf si les chercheurs parviennent à trouver une solution lui permettant à terme de résister à ce pathogène.

Il est donc urgent de remplacer les essences mourantes par des essences plus résistantes. Avec le **projet Giono** l'ONF expérimente déjà sérieusement la migration assistée des essences, tels le **chêne pubescent**, le **pin maritime**, le **cèdre de l'Atlas**, le **liquidambar**, le **sequoia** toujours vert, entre autres. .

Classement de la forêt de Marly en forêt de protection

La forêt de St Germain l'a été récemment, le lancement du classement de la nôtre est prévu pour 2022. C'est l'Etat qui introduit les dossiers et non l'ONF. La procédure doit être lancée par le Préfet. A suivre donc !



LES ESPACES VERTS

La forêt est omniprésente à l'Étang la Ville. Sur les 5,38 km² de la superficie de la ville, la forêt et les espaces arborés représentent **3,83 km²** soit **71%** de la surface de la commune.



En outre, l'Étang la Ville comporte un certain nombre «d'**espaces verts en cœur d'îlot**» qui sont repris dans le PLU.

Voir les zones vertes dans le plan ci-contre.

Ces zones jouent un rôle important dans le maintien du caractère original et verdoyant de la commune.

Elles sont un espace essentiel : couloir écologique et réservoir de biodiversité. La résilience de nos territoires face au réchauffement climatique passe également par la préservation de ces «espaces verts en cœur d'îlot».

Leur protection et entretien sont aussi important que celui de la forêt mais il dépend de nous tous, et non de l'ONF. Certains abattages sauvages les mettent en danger. En outre, l'amoin-drissement des espaces verts risque d'attirer l'attention de promoteurs toujours à l'affût. Restons vigilants et protégeons ce patrimoine essentiel.

ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- **mieux connaître la biodiversité** d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- **intégrer les enjeux de biodiversité en amont** des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Depuis 2017, l'**Office Français de la Biodiversité** (OFB) lance chaque année un appel à projets afin d'aider financièrement les communes et « structures intercommunales » dans la réalisation de leur ABC.

Les Amis de l'Étang et la Mairie travaillent à mettre en place un tel document.

AGENDA ET ACTIVITES

Les Amis de l'Étang organisent, chaque année, plusieurs manifestations:

- * Portes Ouvertes chez les artistes de l'Étang (12ème édition en 2020)
- * Un Salon des Arts (la 50ème édition a eu lieu début novembre en 2019)
- * Un salon des Créateurs (le 10ème salon n'a pas eu lieu fin novembre 2020 pour cause de confinement).

Ces manifestations, toujours fort attendues, sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir les talents de nos artistes.

Les **Portes Ouvertes** des ateliers d'artistes auront lieu à la mi-juin 2021, dans le respect des mesures sanitaires.

Quant aux **Salons**, nous espérons que la campagne de vaccination aura porté ses fruits et que l'Auberderie pourra rouvrir ses portes en novembre 2021.

Les Amis de l'Étang organisaient aussi avec le groupe scolaire un **ramassage de printemps** qui permettait à nos enfants de toucher du doigt ce que le non-respect de la nature et de l'environnement pouvait avoir de désastreux. Arrêté à cause des mesures «Vigipirate», nous espérons pouvoir en organiser à nouveau.

Les sommes rapportées par ces manifestations culturelles viennent compléter celles des cotisations et permettent, entre-autres choses, la publication de nos bulletins et le soutien de nos actions.



SCoT ^(Note) Documents supérieurs : **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux, **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux, **SRCE** : Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Pour pouvoir continuer à respecter notre engagement défini dans les statuts de l'Association «L'association dite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", fondée le 9 octobre 1969 , régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but de sauvegarder le patrimoine naturel, de protéger les sites, d'en faire effectuer le classement, de tenir ses adhérents au courant des problèmes concernant la commune de l'Etang-La-Ville et de participer à son animation» nous avons besoin de vous. Plus nous serons nombreux, plus grand sera notre poids dans la Défense de l'Etang la Ville.



BULLETIN D'ADHESION

AMIS L'ETANG LA VILLE (CDPS)

Je soussigné (NOM, Prénom) :

.....
.....

Adresse postale :

.....
.....

Adresse mail :

.....

Profession (facultatif) :

Tél domicile :

Tel Mobile :

Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation 2021 de 20 Euros par personne et de 30 Euros pour les couples.

Membres bienfaiteurs : à partir de 50 Euros

Fait à l'Etang la ville, le / / 20__

Signature:

A renvoyer à :

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois
69, Rue Jean Mermoz – 78620 L'Etang la Ville

comite-ca@amis-letanglaville.org

Chèque libellé à : Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

RIB : 30066-10864-00020589301-16

IBAN : FR76 3006 6108 6400 02058930 116

BIC : CMCIFRPP